



## REGLEMENT DES SEJOURS A ANCELLE – ETE 2024

### Téléphones portables

- Ils sont autorisés seulement à partir de 13 ans. **Les enfants possédant un second téléphone caché seront renvoyés immédiatement sans remboursement possible du séjour.**
- Les créneaux horaires autorisant les téléphones portables se passeront uniquement pendant le temps calme en fin d'après-midi. Les horaires seront communiqués en début de séjour.

### Communication pendant le séjour

- Les familles pourront appeler leurs enfants sur le téléphone de la colonie pendant le temps calme en fin d'après-midi à raison **d'une ou deux fois par semaine**. Afin de permettre à chacun de parler avec sa famille, le temps sera limité.
- Un blog sera mis en place. Un résumé et quelques photos seront affichés sur ce blog. Ceci est un service et sera alimenté au mieux en fonction des activités. Le compte-rendu ne sera pas forcément quotidien. Les photos sont des photos de groupe, nous ne pouvons pas garantir que votre enfant apparaîtra sur la photo.

### Consoles de jeux / Tablettes / Ordinateurs / MP3/ Montres connectées

- Les objets numériques sont interdits durant nos séjours. Si certains en apportent, ils seront mis de côté par les animateurs et rendus aux parents au retour du séjour.

### Trousseau

- Un trousseau est à disposition des parents sur le site internet, il est indispensable de le remplir en amont afin que les enfants aient le nécessaire pour leur séjour.
- Les vêtements doivent être **tous marqués** au nom ou numéro de l'enfant quel que soit l'âge. Nous sommes attentifs à vérifier que les vêtements ne se perdent pas mais nous ne sommes pas responsables des vêtements de marque ou des objets de valeur abîmés ou perdus.

### Argent de poche

- L'argent de poche est fixé à hauteur de 30 € par enfant. Cette somme est à respecter. Il devra être confié aux animateurs le jour du départ avec la somme inscrit dessus.

### Nourriture

- Toutes nourritures et sucreries sont interdites dans les chambres et les sacs à dos. Elles seront récupérées par les animateurs et seront mises en commun (lors de la boum par exemple). **Les chewing-gums ne sont pas acceptés pendant le séjour.**
- La nourriture non périssable du pique-nique du 1<sup>er</sup> jour sera aussi récupérée et étiquetée au nom de l'enfant puis distribuée à des moments choisis.

### Maladie ou blessures

- En cas de maladie ou de blessure nécessitant un retour au domicile, votre enfant ne sera pas pris en charge par l'association.
- Tous les frais médicaux engendrés devront être remboursés à l'association en échange de la feuille de soin.

### Relations avec l'équipe d'animation et les autres enfants

- Votre enfant effectue un séjour de loisirs. Tout est mis en place pour que ses vacances se passent au mieux. C'est pourquoi, les règles de respect et de politesse envers l'équipe d'animation et les autres enfants du groupe restent un principe non négociable. **Tout manquement à ces règles sera sanctionné.**

---

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ père / mère / tuteur légal de l'enfant \_\_\_\_\_ ,  
atteste avoir lu le règlement et l'accepte.

Date et signature :

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_, enfant participant au séjour, atteste avoir lu le règlement et  
l'accepte.

Date et signature :